



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NANTES

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes, qu'il y aura une séance du Conseil, le 9 mai 2023 à 19h30, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Nantes, sis au 1244 Rue principale à Nantes. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Dérogation à la norme indiquée dans la grille de spécification, l'article 7.4.2.2, de 3m soit à 11,5m au lieu de 8,5m maximale tel qu'indiqué dans l'article pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 3 480 224 situé à l'intersection de la rue Laval et la rue Charles

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NANTES (QUÉBEC), ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

  
Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je soussigné Ali Mohammed Ayachi, directeur général secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023, l'avis public concernant une demande de dérogation mineure, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

*En foi de quoi*, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023 à 12 :00.

  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et secrétaire-trésorier